pourrait bien donner le principal capital, et enfin du Parlement, et enfin du Parlement, qu'il ne peut discuter que sur une seule personne.

Il n'entre pas à la manière de faire vive aujourd'hui la commission des finances de Sénat. Pour qu'elle se dégageât pas le ministère des boissons du budget, il faut que ce budget ait été voté par la Chambre, et que le Sénat, sur le rapport de la commission des finances, ait fait pour les boissons ce que la Chambre a fait pour le budget.

Après la discussion dans la commission des finances, spécialement, M. Sarrien a proposé un projet de résolution signé de 120 membres tendant à la disjonction.

Le ministre s'est opposé à la discussion de cette proposition en invoquant, en particulier, M. Doumergue, qui venu déclarer que la commission s'était décidée pour la disjonction et que la proposition était donc inutile.

Le ministre a exprimé les regrets que lui causait cette décision, mais il n'avait pas le droit de la combattre. (Très bien.)

Il a demandé et obtenu que la commission réexamine de la réforme, et il espère que cette initiative aboutira mieux que celle qui aurait abouti à un conflit entre les deux Chambres. (Applaudissements.)

Discours de M. Jamais

M. Jamais insiste pour que le gouvernement de Tardieu revienne de la Chambre devant le Sénat. Il propose d'ajouter à la loi de finances, spécialement selon l'usage, trouver un tarif d'abord. Il est impossible d'accepter que réforme du budget, le budgétaire. (Très bien à gauche.)

L'ordre du jour Salis

M. Salis. — L'interpellation d'ailleurs s'adresse au gouvernement. (Mouvement.)

Sur observation du président, M. Salis explique ses paroles et ajoute que l'administration des contributions indirectes ne présente le jeu de ses intérêts contraires comme des ministères des finances, les Chambres ne s'efforcera pas devant l'administration. (Vifs applaudissements approbatifs.)

M. Salis dépose l'ordre du jour suivant : La Chambre, tout en maintenant la réforme des boissons, considère que le Sénat, en statuant sur le projet, ne peut le modifier. (Rires.)

Discours de M. Tirard

M. Tirard, ministre des finances, demande que le projet de loi soit renvoyé à l'ordre du jour de M. Jamais qui revendique pas les droits du Sénat, comme le Sénat ne peut pas le faire.

Le demande l'ordre du jour pur et simple. (Rires.) Si la Chambre le repousse, il sait la résolution qu'il prendra.

M. Jamais

M. Jamais. — Si moi, si personne ne vise sur cette question, au renversement du ministère du Sénat. Je tiens simplement à lui consulter dès maintenant à la loi des droits prévus, et à ne pas laisser ses droits et ses intérêts quelque chose devant le Sénat. C'est là une prérogative qui vous revient. Si vous le faites, vous pourrez montrer tout de suite à votre attitude contre des risques devant le pays. (Mais applaudissements à gauche.)

M. Rabier. — Il est si agé nullement du renversement du ministère mais d'une question de principe bien autre que celle-ci.

L'ordre du jour pur et simple ne suffit pas. Il faut que la Chambre ne voudra pas empêcher le Sénat d'exercer ses attentes. Lorsque, du jour pur et simple est donc la solution ministérielle de ce malentendu.

M. Jamais propose à réclamer le vote de son ordre du jour. Il s'oppose sur l'impossibilité matérielle de reprendre le loi avant les vacances.

L'ordre du jour pur et simple

L'ordre du jour pur et simple est mis aux voix. Le scrutin donne les résultats suivants :

Pour	292 voix
Contre	251

L'ordre du jour pur et simple est adopté.

Le classement des instituteurs

L'ordre du jour après la suite de la délibération sur les propositions de loi concernant le classement des instituteurs.

M. Chaudey, rapporteur de l'instruction publique, rappelle le discours d'avant hier de M. Herriot.

Le ministre conteste les allégations de cet orateur.

Quant au recrutement des instituteurs, ce recrutement n'est pas devenu différent de ce qu'il était hier. M. Herriot. Mais on a apporté une sélection à l'entrée des écoles normales qui est une nouvelle garantie de la moralité et des capacités des instituteurs.

Leur situation n'a rien à avoir à ceux des pays étrangers, au point de vue pour le simple est donc de leur faire bénéficier des dispositions que comporte la nouvelle loi du classement.

M. Lavy pense à la bienfaisante et dit qu'il y a lieu de compléter les améliorations que comporte le projet de classement des instituteurs. Il pense, cependant, des déclarations du ministre qui admettent au principe des congrès d'instituteur et trouve que les instituteurs doivent à ce sujet engagement l'avenir.

Le rapporteur continue en faisant une critique générale de la législation sous laquelle vit l'instituteur à Paris et en province. Il indique l'avancement en chaire et à l'ancienneté comme une réforme urgente à faire et qu'il ne faut prendre qu'un concours supérieur de l'instituteur des crédits lorsqu'il s'agit d'intérêts aussi graves. (Très bien.)

La suite de la discussion est renvoyée à samedi.

Une proposition de M. Langlet de tenir séance le mardi n'est pas adoptée.

A l'ordre du jour, les discussions seront à la matinée du jeudi et du vendredi, et au scrutin public, par 293 voix contre 207.

La séance est levée à 6 h. 50.

Dernier demain.

LE PROCÈS en corruption

DEVANT LA COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Paris, 16 mars. — La salle est comble. Jamais peut-être n'avons vu pareille assistance. Les gardes ont l'ordre de ne laisser entrer personne, pas même ceux qui sont munis de cartes.

La plaidoirie de Me Barboux

A midi un quart, Me Barboux prend la parole. Il commence par dire que ce ne sont pas les nombreux adversaires qu'il a rencontrés n'avait pas, dès le début, fermer la bouche aux parties civiles. Mais il a cru devoir l'avoir pour ne pas manquer à son rôle et obligations en langage qui n'aurait pas été libre. Et cet aveu rendu hommage à la droiture de MM. de Lanessan et Dupuy qui ont reconnu qu'ils avaient subi de vertitables violences.

Le langage des 200.000 obligataires a été plus clair. Vous avez vu le nombre de ceux-ci. Ils ont été abusés par les mensonges d'autre, comme les gens qui vous suppliaient.

Me Barboux examine ensuite les bons sur lesquelles les sommes ont été versées. Le procureur a dit alors que des 1000 le concierge de Panama avait entouré la chaleur illustre de M. de Lesseps — le Grand Français. — Me Barboux fait l'histoire de Panama qui a coûté 1 milliard 500 millions à la France.

Il rappelle dans quelles conditions le procès a été ajourné : il a fallu un ordre écrit du ministre de la justice, M. Ricard, pour que le procureur général Bayard fasse citations. On mit obstiné à cet renversé ; il rappelle encore l'arrêt de la Cour d'appel blâmé par l'opinion publique.

Il vous appartient de ne pas de juger en plaine indépendance. Mais vous avez cet soucis, sans tenir compte de ce qui vous a été dit, vous aidère comme juges.

Me Barboux parlant de la déposition de Me Allain-Targé, dit qu'elle ne se cache nullement.

On sait, en effet, que Me Allain-Targé homme intègre et de cœur, ne connaît rien qui ne puisse ignorer les affaires.

M. de Lesseps a agit loyalement en le tenant au courant des fluctuations de la Société.

M. de Lesseps se serait flatté à la fin de la conversation et aurait parlé de la responsabilité qui pèse sur lui. Et après ? N'avait-il pas le droit de parler ainsi.

Les événements et le Parlement lui-même ne lui ont pas été défavorables. Le Parlement, M. Allain-Targé, M. Allain-Targé qui a exercé un pouvoir pour les finances vient dans l'intérêt de M. de Lesseps. Il a pu dire ce qu'il a dit, point, puisque la déposition de M. Allain-Targé, puisque ce n'est point vrai de Charles de Lesseps, mais de M. Jules de Lesseps.

Me Barboux en vient à l'affaire Baihaut. La corruption venant du fait du ministre a été prouvée et sur cette question le jury répondra d'un mot non et non. Le M. de Lesseps.

L'audience est suspendue à 2 h. 10, elle est reprise à 3 heures.

Me Barboux examine les faits qui se sont produits en 1888. Il dit que, si, mais que ce qui ressort qui consiste à dire qu'on se pouvait pas terminer la Société, du canal avec les 600 millions qui demandait la Compagnie, et qu'on a cru devoir pour trouver son dire, sur les différentes déposition des journaux, et en fait, chez la Société, l'Assistance est suspendue à 3